

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5<sup>e</sup>) jour d'août 2019 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:  
Stanley Bélanger  
Pierre Bussièrès  
Richard Bernier

Absences motivées : Jean-Pierre Lebel et Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

220-08-19

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire. L'item "Autres sujets "demeure ouvert.

221-08-19

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**4. ADMINISTRATION :**

**4.1 Comptes du mois.**

**a) Rapports mensuels.**

La secrétaire-trésorière adjointe procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et du rapport mensuel des activités d'investissement du mois de juillet 2019.

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de juillet**  
**2019**  
**Pour la période du 01 janvier au 31 juillet**  
**2019**

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-19	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

**Revenus**

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 030 546	-4 313 647	100 729	102.39%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	-13 418	-122 099	-8 501	93.49%
Services rendus	-200 912	-200 912	-188 985	-126 843	-74 069	63.13%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-79 912	-175 613	49 713	139.49%
Transferts	-154 722	-154 722	-49 695	-90 271	-64 451	58.34%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 825 052</b>	<b>-4 825 052</b>	<b>-4 362 556</b>	<b>-4 828 473</b>	<b>3 421</b>	<b>100.07%</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Admin.gén.	905 610	905 610	534 971	509 197	396 413	56.23%
Sûreté du Qbc	295 188	295 188	147 594	152 044	143 144	51.51%
Pompiers	198 616	198 616	86 896	106 158	92 458	53.45%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	16 766	16 226	14 579	52.67%
Voirie	399 925	399 925	168 134	184 414	215 511	46.11%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	207 203	240 470	65 590	78.57%
Eclairage rues	18 550	18 550	8 390	8 120	10 430	43.77%
Transport collec	9 878	9 878	9 827	7 740	2 138	78.36%
Usine filtration	244 868	244 868	202 460	185 431	59 437	75.73%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	78 137	91 833	-28 388	144.74%
Usine d'épuration	94 590	94 590	49 078	60 628	33 962	64.10%
Réseau d'égout	63 280	63 280	38 913	27 856	35 424	44.02%
Matières résid.	476 161	476 161	223 378	231 333	244 828	48.58%
Autres, hygiène	8 171	8 171	5 161	5 343	2 828	65.39%
Santé - bien-être	81 566	81 566	36 258	28 935	52 631	35.47%
Urbanisme	167 231	167 231	82 985	88 772	78 459	53.08%
Ind.et commerce	67 397	67 397	20 659	21 466	45 931	31.85%
Tourisme	35 550	35 550	37 223	13 387	22 163	37.66%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	13 123	15 887	2 433	86.72%
Embellissement	97 120	97 120	40 840	48 634	48 486	50.08%
Loisir	683 636	683 636	431 752	442 559	241 077	64.74%
Culture, centre c.	255 526	255 526	154 177	194 972	60 554	76.30%
Bibliothèque	31 020	31 020	23 459	23 461	7 559	75.63%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	2 730	3 335	5 765	36.65%
Frais financ., int.	152 756	152 756	18 116	21 323	131 433	13.96%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 725 069</b>	<b>4 725 069</b>	<b>2 648 640</b>	<b>2 740 162</b>	<b>1 984 907</b>	<b>57.99%</b>

**Surplus (déficit)**

<b>de l'exercice</b>	<b>99 983</b>	<b>99 983</b>	<b>1 713 916</b>	<b>2 088 311</b>	<b>-1 988 328</b>	<b>2088.67%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>277 441</b>	<b>277 441</b>	<b>171 751</b>	<b>181 300</b>	<b>96 141</b>	<b>65.35%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338	0	0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-30 000	0	-36 120	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds						
rés.	0	0	-12 900			0.00%
	<b>-177 458</b>	<b>-177 458</b>	<b>-22 900</b>	<b>20 000</b>	<b>-197 458</b>	<b>-11.27%</b>
<b>Surplus (déficit)</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 565 065</b>	<b>1 887 011</b>		

**RAPPORT MENSUEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de juillet 2019  
Pour la période du 01 janvier au 31 juillet  
2019**

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-19	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>0</b>	<b>-22 000</b>	<b>12 000</b>	<b>220.00%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	0	20 007	-7	0.00%
Transport	25 000	25 000	118 562	15 042	9 958	60.17%
Hygiène du milieu	0	0	1 160 679	98 125	-98 125	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	92 143	13 205	-13 205	0.00%
Loisir & culture	0	0	126 837	3 591	-3 591	0.00%
	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>1 498 221</b>	<b>149 970</b>	<b>-104 970</b>	<b>333.27%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Financement**

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 952 800</b>	<b>2 952 800</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0
Surplus affecté	-25 000	-25 000	-49 937	-79 812	54 812	319.25%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	<b>-35 000</b>	<b>-35 000</b>	<b>-204 437</b>	<b>-79 812</b>	<b>44 812</b>	<b>228.03%</b>

<b>Total sources</b>						
de financement	-45 000	-45 000	-204 437	-3 054 612	3 009 612	6788.03%

<b>Surplus (déficit)</b>						
de l'exercice	0	0	-1 293 784	2 904 642		

222-08-19

**b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 2019 au fonds d'administration pour un montant de 358 565,77 \$ :

**DÉPENSES DE JUILLET 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	23-06-19 AU 06-07-19	46 685.89 \$
	07-07-19 AU 20-07-19	42 924.35 \$
Gouv. Québec	Remises de juin 2019	28 153.69 \$
Caron Laurence	Remb.dépl.et dépenses camp, juin-juillet 2019	1 261.97 \$
Centraide Qbc-Chaud.Appal.	Participation employés, avril-mai-juin	17.50 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., juin 2019	81.00 \$
Club de Golf Trs-Saumons	Tournoi bénéfice du 6 juillet	160.00 \$
Fondation Jeunesse Côte Sud	24e souper-bénéfice	160.00 \$
Fondation maison d'Hélène	Inscription golf, don	100.00 \$
Picard Martin	Remb.dépl.juin et juillet 2019	607.95 \$
		<b><u>120 152.35 \$</u></b>
<b>CONTRATS</b>		
AddÉnergie	Borne de recharge	4 919.21 \$
Agat Laboratoires	Analyses eau potable,eaux usées,eau piscine	716.18 \$
Agro Enviro Lab	Analyses coliformes fécaux et e.coli	56.34 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, juin - juillet 2019	16 147.72 \$
	Opér.équip.eaux usées, juin - juillet 2019	5 382.58 \$
	Analyses eaux dépôt à neige, juin-juillet 2019	228.16 \$
	ROMAEU, juin - juillet 2019	517.38 \$
Canadien National	Passages à niveau, juin 2019	806.00 \$
Caron Richard	Contrat loc.équip.embell.,23-06-19 au 06-7-19	572.07 \$
	Contrat loc.équip.embell.,07-07-19 au 20-7-19	572.07 \$
Club social des pompers	Entr.semi-annuel du compresseur Jordair	233.93 \$
	Électricité cabanon 15 rue des Sociétaires	50.40 \$
Courrier Purolator	Frais de transport analyses eau-eaux usées	87.34 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie 23-06-19 au 06-07-19	384.62 \$
	Conciergerie Vigie 07-07-19 au 20-07-19	384.62 \$
Ethier Avocats Inc.	Service prof., récupération taxes, juin 2019	150.53 \$

Groupe Bouffard	Récupération/traitement, juin 2019	2 142.99 \$
Groupe Conseil CHG	Plans et devis aménagement 132/204	7 082.46 \$
Jalbert Tommy	Support technique parc Robichaud	250.00 \$
Lavoie-Lord Steffie	Chargée de projet:rendez-vs culturel, 3/4	1 300.00 \$
Lévesque Joanie	Chargée de projet: inventaire sculpture 3/6	800.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, juillet 2019	800.00 \$
Michel Gamache & Frères	Projet rue Verreault et Fournier	66 236.25 \$
Mishmash Média	Projet ville publireportage papier et web	9 198.00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement, redevances, juin 2019	13 132.77 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.Roy E., juin 2019	183.96 \$
Service Sanitaire A.Deschênes	Contrat enl.ordures et récup., juillet 2019	12 920.51 \$
St-Pierre Hélène	Entr.des toilettes du 23-06-19 au 20-07-19	3 047.00 \$
St-Pierre Serge	Contrat entr.c.mun., 23-06-19 au 06-07-19	880.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 07-07-19 au 20-07-19	880.00 \$
Virtua Web Graphisme	Programmation domaine et automne	632.36 \$

**150 695.45 \$**

#### **SUBVENTIONS - DONS**

Bivouak Alooza	Aide financière soirée rock du 22 mars	250.00 \$
Centre GO	Subv.de fonctionnement, août 2019, 3/4	9 342.00 \$
COFEC	Subvention mun., juillet 7/12	10 025.00 \$
Coop d'Habitation L'Accueil	Programme suppl.loyer, Oasis 1	432.40 \$
	Programme suppl.loyer, Oasis 11	1 206.40 \$
OMH St-Jean	Contribution supplémentaire budget 2019	295.00 \$
Plourde Gilles	Contribution projet Atelier	200.00 \$
Syndicat de L'UPA de L'Islet	Participation journée Portes ouvertes	300.00 \$

**22 050.80 \$**

#### **COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

Express Mag	Renouvell.abonnement revue, 24 nos.	195.46 \$
Pages Jaunes	Publicité juillet 2019	140.92 \$
Régie Anse-à-Gilles	Quote-part, 3/3	6 371.47 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL,transport vidange,avril-mai 2019	18 904.50 \$
Transport Adapté L'Islet-Nord	Quote-part juillet à décembre 2019 2/2	1 732.50 \$
Union des Mun. du Québec	Frais participation,ajust.2018 et 2019	2 750.25 \$

**30 095.10 \$**

#### **FORMATION - CONGRÈS**

ADMQ Beauce-Côte-Sud	Colloque de zone le 11 et 12 sept.2019	115.00 \$
----------------------	--	-----------

**115.00 \$**

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Hydro Québec	958 Côte de Saint-Aubert	29.76 \$
	Centre mun.	1 218.54 \$
	Vigie	751.05 \$
	Poste Caron	2 466.61 \$
	Parc Robichaud	96.48 \$
	Poste Normandin	258.55 \$

Maison Comm.Joly	1 689.34 \$
Imm.438 de l'Église	45.37 \$
Enseigne 921 Gaspé O.	20.93 \$
Enseigne 801 Gaspé E.	20.93 \$
Enseigne 900, rang 2 O.	41.85 \$
Éclairage des rues	1 279.90 \$
Quai	112.86 \$
Poste Min.des Transports	355.66 \$
Poste Faubourg	39.45 \$
Poste Rousseau	145.19 \$
Domaine	275.63 \$
Kiosque	247.28 \$
20 Ch.du Roy E. service	221.77 \$
Salle GO	246.38 \$
Usine de filtration	2 001.54 \$
Centre mun.	1 049.62 \$
Garage mun.	219.07 \$
Poste Auberge Faubourg	87.90 \$
Étangs	2 228.65 \$
32 rue Henri-Gamache	28.35 \$

**15 178.66 \$**

### **TÉLÉPHONE TÉLUS ET NÉGOTEL**

Adm. relevé du 25/07/19	202.48 \$	
Bibliothèque	38.52 \$	
Incendie	38.51 \$	
Voirie	38.52 \$	
Internet voirie	63.18 \$	
Domaine	44.08 \$	
Usine	77.04 \$	
Internet usine	103.43 \$	
Parc Robichaud	38.51 \$	
Poste Caron	38.52 \$	
Signaleur poste Normandin	38.51 \$	
Épur.des eaux, étangs	38.52 \$	
Wifi centre du village	569.13 \$	
Salle GO	302.70 \$	
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage,relevé juillet 2019	31.35 \$
	Téléphone cellulaire loisirs,relevé juillet 2019	220.51 \$

**1 883.51 \$**

### **AUTRES**

Café Bistro OK	Part de la mun., souper musicien fête nat.	150.00 \$
Camp Odyssée	Sortie au camp Trois-Saumons	640.00 \$
Canadian Red Cross	Matériel pour cours de natation	92.58 \$
Caron Laurence	Remb.achats chez Dollarama	120.82 \$
Casse-Crôte Le Bocage	Diners des animateurs du camp d'été	149.29 \$
Centre GO	Film: Astérix et la potion magique	316.18 \$
Coop Saute Mouton	Loc.saute-mouton mobile fête nationale	150.00 \$
Distribution Cobra Inc.	Détection de fuite	8 324.19 \$
Dubé Vincent	Aide financière couches lavables	100.00 \$
Dumas Koraly	Remb.dépenses piscine	168.48 \$
Fournier Chloé	Remb.chandails sauveteur,speedo,requarif.	119.91 \$
Jalbert Brandon	Aide technique parc Robichaud	40.00 \$
Les Arts de la Scène	Remb.dépôt d'une location à la Vigie	250.00 \$
Marché G.S.	Bouteilles d'eau pr vente fête nationale	15.38 \$

Messer Canada	Oxygène	2 284.00 \$
	Loc.réservoir oxygène, juin 2019	419.66 \$
Paré Jean-Christophe	Aide technique parc Robichaud	40.00 \$
QC.Skateboardcamp	Compétition et cours de skateboard	2 276.51 \$
Riché Angèle	Évaluation patrimoniale 50% du mandat	2 500.00 \$
St-Pierre Caron Louis	Remb.pr achat microphone, service incendie	137.90 \$
Wingen Claire	Prêt d'un appareil Canon Rebel 5	100.00 \$

**18 394.90 \$**

**358 565.77 \$**

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

223-08-19

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 98 857,60\$ :

**COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
Asisto Inc.	Étude points de prélèvement d'eau	3 937.89 \$
Centre horticole Beau Site	Certificats-cadeaux naissance	60.00 \$
		<b><u>3 997.89 \$</u></b>

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Alarmes Clément Pelletier	Remplacement déclencheur manuel	134.12 \$
André Dumas, arpenteur-géom.	Certificat de piquetage parc industriel	1 839.60 \$
Authentique Pose Café	Cafés	137.24 \$
Benoit Michaud, arboriculteur	Déchetage c.mun.	172.46 \$
Bureautique Côte Sud	Cartouches d'encre pr imprimante	836.22 \$
	Lecture photoc. 01-06-19 au 01-07-19	392.31 \$
Impression Rive-Sud Inc.	Enveloppes no.10 à fenêtre	734.69 \$
	Enveloppes no.10 sans fenêtre	961.19 \$
Jacques Caron Inc.	Articles d'hygiène, c.mun.	211.12 \$
Jalbertech Inc.	Vérif.élect.au 20 Chemin du Roy E.	91.98 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., juillet 2019	427.14 \$
Kalitec Signalisation	Afficheur de vitesse radar	4 471.61 \$
Les Notaires Maltais sens	Hon.prof.,servitude poste Aub.Faubourg	244.95 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour juin 2019	316.25 \$
Mun.Saint-Aubert	Permis construction clôture à l'usine	10.00 \$

PG Solutions	Rappels de taxes	223.52 \$
Raymond Chabot Gr.Thornton	Honoraires professionnels	1 494.68 \$

**12 699.08 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Arpentage Côte-du-Sud	Cadastre de lots	2 943.91 \$
Groupe Conseil CHG	Serv.prof., plans aménagement 132/204	3 035.34 \$
Jacques Caron Inc.	Articles d'hygiène, nettoyage,entr.toilettes	112.94 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., juillet 2019	320.34 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis publics: dérogations mineures	293.19 \$
Raymond Chabot Gr.Thornton	Honoraires professionnels	155.22 \$

**6 860.94 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Autobus Port-Joli	Sorties camp de jour	12 641.52 \$
Avantis Coopérative	Vérif.voltage, pince, tournevis	33.79 \$
Bisons Chouinard	Sortie camp de jour	621.50 \$
Bouffard Sports	Manche télescopique, piscine	51.73 \$
Centre horticole Beau Site	Chaux, engrais, arbres et arbustes	2 157.40 \$
Centre GO	Location films, camp de jour	776.08 \$
Croix Rouge Canadienne	Matériel pour cours de natation	20.47 \$
Entr.Robert Caron	Excavation terrassement église	411.06 \$
Gagné Sports	Dépl.et installation paniers de basketball	3 752.44 \$
Garage MVL Inc.	Paillis naturel, livraison	747.34 \$
Gestion d'Événements Gestev	Classe bleue, camp d'été	769.53 \$
Gosselin Photo Vidéo Inc.	Appareil photo, axe 1, inventaire sculpture	1 608.50 \$
	Carte mémoire, batterie pr appareil photo	216.12 \$
Griffunrie	Fournitures camp d'été	173.86 \$
Javel Bois-Francis	Chlore piscine	279.51 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisirs, juillet 2019	320.35 \$
M.A.A.A.	Sortie camp de jour	312.00 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp d'été	585.98 \$
MDM Publicité	T-shirts, camp d'été	468.53 \$
Miller Zoo	Sortie camp de jour	1 445.41 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes	145.04 \$
Nicoll Glen	Lavage vitres à la Vigie	241.44 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Quincaillerie diverses	909.05 \$
Receveur Général du Canada	Sortie camp de jour Forts de Lévis	766.50 \$
Récré O Fun	Sortie camp de jour	1 833.85 \$
Resto convivial la Libellule	Diner des animateurs du camp	209.25 \$
Scierie A & M St-Pierre	Paillis blanc	862.31 \$
Serres Caron Inc.	Fleurs, arbustes, été 2019	3 551.34 \$
Venturex	Sortie camp de jour	1 422.65 \$

**37 334.55 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1Hydraulique	Contrôle faucheuse, cylindre, valve, support	1 560.55 \$
Air Liquide Canada	Loc.bouteilles, juin 2019	20.71 \$
Arboriculture du Auboie	Dégagement de l'entrée du domaine	344.93 \$
Avantis coopérative	Quincaillerie diverses	2 317.91 \$
	Chlore, contenant vide de	127.59 \$



	chlore,piscine	
	Canoxel,bois,bardeaux, bâtisse	1 220.50 \$
	purge	
Buanderie R.D.L.	Salopettes	4.03 \$
Campor	Déboucher égout rue des Artisans	624.30 \$
Centre Multiservices	Quincaillerie diverses	228.19 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	1 378.07 \$
	Diesel	1 208.60 \$
	Huile à chauffage, piscine	728.93 \$
Excavation Deave Caron	Terre, enseigne 2e rang O.	298.94 \$
Garage J.C. Hudon Inc.	Location soudeuse à gaz	63.24 \$
Groupe Voyer	Peinture de marquage	137.70 \$
J.L. Desrosiers	Réparation crevaison, GMC 2010	23.00 \$
Jacques Caron Inc.	Sacs à poubelle	24.14 \$
Jalbertech Inc.	Bouchon, plaque	16.90 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	46.32 \$
Novicom Technologies	Accès au réseau cellulaire juillet-août	482.08 \$
Pavage scellant Jirico	Réparation asphalte	3 237.70 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Quincaillerie diverses	1 037.75 \$
	Aspenite, laine, bois, bâtisse purge	268.61 \$
Port-Joli Pièces Auto	Quincaillerie diverses	258.66 \$
Pro-Arctic Inc.	Bearing, câble throttle	109.11 \$
R.M.G. Prévention	Cétane	184.24 \$
Service Routier Éric Robichaud	Pièces pour remonter moteur, kenworth	1 226.28 \$
Stéphane Pelletier, réno et loc.	Loc.excavatrice pour clôture domaine	203.96 \$
Transit D.Bernier Inc.	Concassé et asphalte rue Toussaint	16 135.77 \$
Usinage François Landry	Percer adapteur	64.67 \$

**33 583.38 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Les Extincteurs Ouellet Enr.	Achat de 2 extincteurs et entr.d'un autre	160.97 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance-incendie mai-juin 2019	1 386.04 \$
Santinel Inc.	Électrodes	232.25 \$

**1 779.26 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Javel Bois-Francis	Chlore	888.37 \$
MS2 Contrôle	Installation et contrôle, réacteurs UV	559.98 \$
Weed Man	Contrôle de la végétation aux étangs	588.00 \$
Xylem	Frais de manutention	11.59 \$

**2 047.94 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Librairie Livres en tête	Livres	554.56 \$
--------------------------	--------	-----------

**554.56 \$**

**TOTAL DES ACHATS: 98 857.60 \$**

### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

#### **4.2 Demandes adressées au conseil.**

224-08-19

##### **Demande de Soupe au bouton.**

ATTENDU QUE Soupe au bouton entend faire une collecte de fonds en faisant un barrage routier à l'intersection des routes 132 et 204 le samedi 31 août prochain entre 8h30 et 16h00;

ATTENDU QUE pour ce faire, une approbation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est nécessaire;

ATTENDU QUE Soupe au bouton demande à la municipalité le prêt d'équipement pour la signalisation, le tout en conformité avec les exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE cette collecte de fonds doit aussi être autorisée par le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que la période demandée pour la collecte de fonds pourrait être réduite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à Soupe au bouton la collecte de fonds le samedi 31 août prochain de 10h00 à 14h30 à l'intersection des routes 132 et 204.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de prêter le matériel disponible aux travaux publics pour les besoins de signalisation.

225-08-19

##### **Demande du congrès de la Société Dentaire Nord-Sud 2019.**

ATTENDU QUE le congrès de la Société Dentaire Nord-Sud se tiendra à Saint-Jean-Port-Joli du 5 au 8 septembre 2019;

ATTENDU QUE ce congrès réunit les dentistes de Saint-Georges-de-Beauce, aux Iles de la Madeleine ainsi que la Côte-Nord jusqu'à Sept-Îles;

ATTENDU QUE l'objectif de la société dentaire est de fournir de la formation de qualité dans des environnements conviviaux, culturellement enrichissants et diversifiés et d'offrir aux conjoint (e)s des activités leur permettant de découvrir notre région;

ATTENDU QUE la Société Dentaire Nord-Sud présente différentes offres de partenariat pour une visibilité lors de ce congrès ainsi qu'une invitation à adresser un mot aux congressistes lors de la soirée d'accueil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU À 3 CONTRE UN

de participer au lancement officiel du congrès le jeudi 5 septembre 2019 à La Vigie et d'autoriser une publicité ½ page pour un montant de 400\$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

226-08-19

**Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire.**

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

227-08-19

**Demande de madame France Bélanger de la Ferme Nabel Inc. de cesser de couper les quenouilles.**

ATTENDU QUE madame France Bélanger de la Ferme Nabel Inc. adresse une demande afin de faire cesser la coupe des quenouilles dans le fond des fossés de chemin en particulier sur le bord des champs appartenant à la Ferme Nabel Inc.;

ATTENDU QUE la coupe des quenouilles se fait lors de l'entretien des bords de routes et de fossés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

d'aviser les travaux publics de ne plus faucher sur le bord des champs appartenant à la Ferme Nabel Inc.

### 4.3 Correspondance.

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la correspondance suivante :

<u>Expéditeur</u>	<u>Sujet</u>
<u>Procès-verbaux</u>	
MRC de L'Islet	Session régulière du 10 juin 2019.
<u>Autres</u>	
Association des familles Thiboutot	Remerciements.
MRC de L'Islet	Certificat de conformité règlement 785-19.
MRC de L'Islet	Certificat de conformité règlement 786-19.
Mutuelle des municipalités du Qc	Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.
Mutuelle des municipalités du Qc	Modification au calcul de la ristourne 2018, chèque de 7 476 \$.
Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Révision des priorités de développement de notre région.
Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Modalités TECQ 2019-2023.

### 228-08-19 4.4 Entretien des pistes de ski de fond pour la saison 2019-2020.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour l'entretien des pistes de ski de fond pour l'hiver 2019-2020:

Benoit Pelletier	4 000 \$
Guillaume Giasson	4 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de monsieur Pelletier inclut l'entretien préparatoire des sentiers avant la saison hivernale contrairement à celle de monsieur Giasson;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien des pistes de ski de fond à monsieur Benoit Pelletier pour la saison 2019-2020 pour un montant de 4 000 \$.

#### Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

**4.5 Dépôt du rapport sur l'application du règlement 773-18 sur la gestion contractuelle.**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose une copie du rapport remis à chacun des membres du conseil municipal en vertu de l'article 938.1.2. du code municipal.

229-08-19 **4.6 Mérite municipal 2019.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli nomment les personnes et organisme suivants pour le mérite municipal 2019 :

Citoyen :	Monsieur Gilles Cyr
Employé municipal :	Monsieur André Hudon
Organisme :	Est-Nord-Est

230-08-19 **4.7 Entente de service avec Gestion ÉCO-VERT-DUR Inc. pour 2020.**

ATTENDU QUE l'entreprise Gestion **ÉCO-VERT-DUR Inc.** de Saint-Jean-Port-Joli récupère les matières non-recyclables comme le fait l'écocentre de L'Islet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offre ce service à ses citoyens (ennes) par le biais de l'écocentre de L'Islet;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre aux citoyens de Saint-Jean-Port-Joli l'accès au site de Gestion ÉCO-VER-DUR Inc. aux mêmes conditions que L'Islet et ce, en 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend signifier à la municipalité de L'Islet son intention de ne pas renouveler l'entente de service à compter de 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'à compter de l'année 2020, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli offrira la possibilité aux citoyens (ennes) de se départir de leurs matières non recyclables au site de Gestion ÉCO-VER-DUR Inc. à Saint-Jean-Port-Joli.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de signifier à la municipalité de L'Islet que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend ne pas renouveler l'entente de service à compter de 2020.

231-08-19 **4.8 Vente du lot 6 324 707 sur la rue Émilie-Chamard.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à madame Élise Saint-Pierre et monsieur Dominic Pelletier le lot 6 324 707 au montant de 29 032,75 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versé un dépôt non remboursable de 300 \$ ce qui donne un solde de 28 732,75 \$ payable à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du

dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

"Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de deux cent mille dollars (200 000 \$). Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

"L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu."

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

232-08-19      **4.9      Vente du lot 6 324 708 sur la rue Émilie-Chamard.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                      Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                                      M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à madame Roxanne Lavoie et monsieur Marc-André Lizotte le lot 6 324 708 au montant de 29 032,75 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versé un dépôt non remboursable de 300 \$ ce qui donne un solde de 28 732,75 \$ payable à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

"Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de deux cent mille dollars (200 000 \$). Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

"L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à

être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu."

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

233-08-19     **4.10 Engagement d'une technicienne en comptabilité.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a ouvert un poste de technicienne comptable en prévision du départ de madame Aline Chouinard le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une nouvelle ressource avant le départ pour favoriser une transition efficace;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a procédé à des entrevues le 2 juillet dernier auprès de deux (2) candidates sélectionnées;

ATTENDU QUE messieurs Pierre Bussières et Richard Bernier notent leur abstention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU

de procéder à l'engagement de madame Marie-Thérèse Pelletier à titre de technicienne comptable à compter du 3 septembre prochain selon les termes et conditions salariales établis.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

234-08-19     **4.11 Inscription au colloque annuel de l'ADMQ 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire monsieur Stéphen Lord au colloque de zone annuel de l'ADMQ les 11 et 12 septembre 2019 à Lévis au tarif de 115 \$ pour les 2 jours.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

## 5. URBANISME :

- 235-08-19 5.1 **Adoption du règlement 788-19 modifiant le règlement de zonage 705-13 en lien avec la hauteur d'une clôture pour un service de garde.**

### **RÈGLEMENT 788-19**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 article 11.2 clôture d'un service de garde;

ATTENDU QUE la modification prévue est de rendre plus sécuritaire les services de garde en garderie;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la hauteur permise de la clôture sur la ligne avant;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 ARTICLE 11.2 CLÔTURE D'UN SERVICE DE GARDE.**

#### **ARTICLE 1 :**

Le règlement de zonage 705-13 CHAPITRE X1 CLÔTURE, MURS ET HAIES EST MODIFIÉ À L'ARTICLE 11.2 DE LA FAÇON SUIVANTE;

#### **L'article 11.2 CLÔTURE D'UN SERVICE DE GARDE.**

De remplacer une hauteur de 1,20 sur la ligne avant par une hauteur de 1,80 sur la ligne avant.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- 5.2 **Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 403, 3e rang Ouest.**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant les distances séparatrices avec une maison voisine et le 403, 3e rang Ouest.

- 236-08-19 5.3 **Dérogation mineure pour le 403, 3e rang Ouest.**

ATTENDU QUE les propriétaires de la Ferme Seigneuriale Caron Inc. présentent une demande de dérogation mineure pour les distances séparatrices avec une maison voisine;

ATTENDU QUE le projet en question vise la construction d'un agrandissement d'étable, la conversion d'une remise en étable froide, la construction d'une étable froide, le rehaussement du réservoir à ciel ouvert existant et l'augmentation du cheptel laitier;



ATTENDU QUE le site laitier possède un certificat d'autorisation pour 140,0 unités animales sur le site sous gestion liquide des déjections;

ATTENDU QUE le projet est d'augmenter le cheptel à 342,5 unités animales;

ATTENDU QU'avec ce nombre d'unités animales projeté, la distance à respecter d'une habitation voisine serait de l'ordre de 151,0 mètres;

ATTENDU QUE la distance séparatrice pour une habitation voisine du site d'élevage est de 118 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure afin de permettre la réalisation du projet agricole laitier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure au 403, 3<sup>e</sup> rang Ouest (Ferme Seigneuriale Caron Inc.) afin de permettre la réalisation du projet agricole laitier.

**5.4 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 112, 2<sup>e</sup> rang Est.**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant un projet de construction d'une remise au 112, 2<sup>e</sup> rang Est.

237-08-19 **5.5 Dérogation mineure pour le 112, 2<sup>e</sup> rang Est.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 112, 2<sup>e</sup> rang Est présente une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'une remise;

ATTENDU QUE la superficie prévue pour la remise est de 67 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie excède celle permise à l'article 7.5 du règlement de zonage 705-13;

ATTENDU QU'il y a déjà sur cette propriété un garage construit en 1984;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé en zone agricole et fait partie d'un îlot déstructuré;

ATTENDU QUE le terrain est boisé et de grande superficie, soit 16 250 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie totale de plancher de tous les bâtiments complémentaires n'excède pas 50 % de la superficie totale des cours latérales et arrière du terrain où est située la résidence (article 7.5 note 8);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de permettre la construction d'une remise de 67 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde une dérogation mineure au 112, 2<sup>e</sup> rang Est afin de permettre la construction d'une remise de 67 mètres carrés.

## **6. AUTRES :**

### 238-08-19 **6.1 Travaux de réfection d'un ponceau sur la route Elgin.**

ATTENDU QUE ce ponceau nécessite des travaux de réfection majeurs estimés à 20 610 \$ incluant le matériel et les services de divers entrepreneurs;

ATTENDU QUE ces travaux seront coordonnés par le service des travaux publics;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                   Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                            M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser les travaux de réfection de ce ponceau et de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

### 239-08-19 **6.2 Travaux de nettoyage et d'inspection par caméra.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire faire inspecter et nettoyer des conduites d'égout sur 3,7 km afin d'obtenir rapidement une mise à jour de son plan d'intervention;

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la firme Can Explore Inc. la production d'une offre de services;

ATTENDU l'offre de services reçue le 16 juillet qui prévoit, pour la réalisation de ces travaux, un montant budgétaire de 28 675 \$, en plus des taxes applicables;

ATTENDU QUE Can Explore Inc. peut réaliser ce mandat rapidement en vue de mettre à jour le plan d'intervention et donner éventuellement accès à une subvention par le biais du nouveau programme FIMEAU en septembre prochain;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un mandat soit accordé à Can Explore Inc., de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de services de Can Explore Inc. afin de réaliser des travaux d'inspection et de nettoyage sur 3,7 km de conduites d'égout pour un montant total de 28 675 \$, en plus des taxes applicables.

Que les documents devant être remis dans le cadre de ce mandat (rapports et vidéos) soient remis à la municipalité au plus tard le 15 août 2019.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

240-08-19    **6.3 Mandat à Tetrattech pour une étude préliminaire de traitement de l'eau brute.**

ATTENDU QUE Tetra Tech QI Inc. a réalisé une étude sur la capacité résiduelle de production d'eau potable dans un rapport déposé en février dernier;

ATTENDU QUE l'étude préliminaire de traitement de l'eau brute demandée découle des conclusions du rapport déjà déposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le mandat à la firme Tetra Tech QI Inc. pour réaliser une étude préliminaire afin de valider les alternatives qui permettraient le traitement de l'eau brute entrant à l'usine de traitement d'eau potable pour un montant maximal de 15 000 \$, en plus des déboursés et taxes applicables.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

**7. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

241-08-19     **8.    Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20 : 45 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**ANNEXE**

**Sujets abordés lors de la période de questions :**

- Information sur le besoin de faire bouillir l'eau récemment.
- Offrir aux citoyens la possibilité de visiter l'usine.
- La prochaine porte ouverte organisée par l'UPA est prévue au Vignoble du Faubourg.
- Réunion de ce soir n'a pas été publiée sur le site de la municipalité.
- Où va l'argent de la TECQ?
- Écocentre privé de Saint-Jean-Port-Joli, la date de son ouverture et la localisation.
- Domaine de Gaspé? L'orientation que l'on projette du domaine, la reconstruction du chalet, relier les 2 rives par un pont.